

10 conseils de la CNIL pour rester Net sur le web

2 Respecte les autres!

Tu es responsable de ce que tu publies en ligne alors modère tes propos sur les réseaux sociaux, forums... Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse.



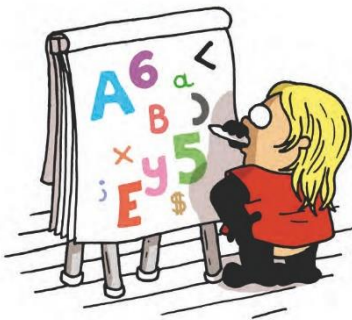
5 Crée-toi plusieurs adresses e-mail!

Tu peux utiliser une boîte e-mail pour tes amis et une autre boîte e-mail pour les jeux et les réseaux sociaux.



8 Attention aux mots de passe!

Ne les communique à personne et choisis-les un peu compliqués : ni ta date ni ton surnom!



3 Ne dis pas tout!

Donne le minimum d'informations personnelles sur internet. Ne communique ni tes opinions politiques, ni ta religion, ni ton numéro de téléphone...



6 Attention aux photos et aux vidéos!

Ne publie pas de photos gênantes de tes amis ou de toi-même car leur diffusion est incontrôlable.



9 Fais le ménage dans tes historiques!

Efface régulièrement tes historiques de navigation et pense à utiliser la navigation privée si tu utilises un ordinateur qui n'est pas le tien.

1 Réfléchis avant de publier!

Sur internet, tout le monde peut voir ce que tu mets en ligne : infos, photos, opinions.



4 Sécurise tes comptes!

Paramètre toujours tes profils sur les réseaux sociaux afin de rester maître des informations que tu souhaites partager.



7 Utilise un pseudonyme!

Seuls tes amis et ta famille sauront qu'il s'agit de toi.



10 Vérifie tes traces!

Tape régulièrement ton nom dans un moteur de recherche pour découvrir quelles informations te concernant circulent sur internet.



70

CONSEILS CONTRE LE HARCELEMENT

LE HARCELEMENT C'EST QUOI ? LE HARCELEMENT SE FONDE SUR LE REJET DE LA DIFFÉRENCE ET SUR LA STIGMATISATION DE CERTAINES CARACTÉRISTIQUES. LE HARCELEMENT SE DÉFINIT COMME UNE VIOLENCE RÉPÉTÉE QUI PEUT ÊTRE VERBALE, PHYSIQUE OU PSYCHOLOGIQUE. CETTE VIOLENCE SE RETROUVE AUSSI AU

SEIN DE L'ÉCOLE. ELLE EST LE FAIT D'UN OU DE PLUSIEURS ÉLÈVES À L'ENCONTRE D'UNE VICTIME, QUI NE PEUT SE DÉFENDRE.

LORSQU'UN ENFANT EST INSULTÉ, MENACÉ, BATTU, BOUSCULÉ OU REJETÉ, ON PARLE DE HARCELEMENT.

SI TU ES VICTIME

1 Se confier

N'aie pas honte ou peur des représailles !

Ose te confier à un adulte de l'école, mais aussi à tes parents, à ton grand frère ou à ta grande sœur. Ne laisse jamais la situation s'installer dans le temps.



2 Se protéger

Pour éviter tout problème sur Internet, ne donne jamais de détails sur ta vie privée et réfléchis avant de diffuser des photos. Ne donne jamais tes mots de passe, ce sont des informations très personnelles.



3 Signaler un abus

Sur **Facebook**, tu peux signaler un contenu abusif et «bloquer» les amis qui n'en sont pas. Les comptes des agresseurs peuvent eux-aussi être bloqués.



Je suis victime de harcèlement à l'école, j'ai besoin d'aide...

4 Téléphoner

Si tu es victime de harcèlement à l'école, **tu peux appeler le numéro gratuit «Non au harcèlement» au 3020**



5 Porter plainte, dans les cas les plus graves

Il est possible de porter plainte contre l'auteur du harcèlement. C'est à tes parents, qui sont tes représentants légaux, d'effectuer cette démarche.

SI TU ES TEMOIN

6 Soutenir.

Bien souvent, les élèves victimes de harcèlement sont mis à l'écart. Ne participe pas à cet isolement forcé et n'hésite pas à aller leur parler.



7 Ne pas rire

S'il cesse d'avoir une «majorité silencieuse», ou pire, un public hilare face à lui, l'agresseur arrêtera sans doute ses brimades. Les témoins ont un grand rôle à jouer contre le harcèlement à l'école.

8 En parler

Adresse-toi à un délégué de classe ou à un adulte de l'école si tu es témoin d'un cas de harcèlement. S'il existe des médiateurs, ils peuvent aider à dénouer la situation.



9 Ne pas participer

Si tu reçois un message ou une photo humiliante «à faire tourner», supprime le message plutôt que de le transférer à tes amis. **Tu pourras ainsi briser la chaîne du harcèlement.**

10 Convaincre

Si le harceleur fait partie de ton groupe d'amis, **essaie de le raisonner et de comprendre pourquoi il agit ainsi.** Vouloir faire du mal aux autres est aussi un signe de mal-être.

Source : www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/

www.hoptoys.fr